

GYMNASTIQUE SPORTIVE

(CP-6^e)

& GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

(CP-3^e)

MODALITÉS D'INSCRIPTION

(en fonction du nombre de places disponibles)

INSCRIPTIONS...

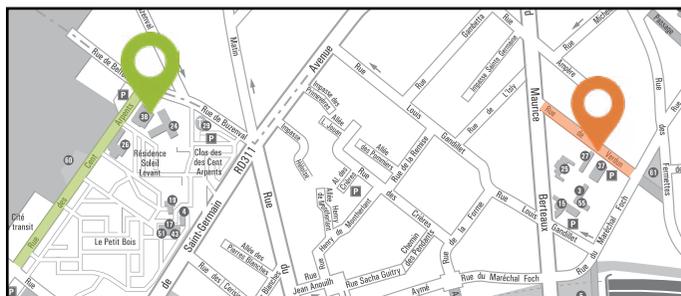
... des enfants carrillons scolarisés dans un établissement de la commune:

- > Via votre Espace Citoyen Premium (règlement par carte bancaire).
- > En mairie (règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de la **Régie SEJ CARRIÈRES-SUR-SEINE**).

... des enfants carrillons scolarisés dans un établissement hors commune et des résidents hors commune:

- > Inscription en mairie (justificatif de domicile, livret de famille, carnet de santé obligatoires).

ACCÈS



Gymnase des Alouettes
2, rue des Cent Arpents

Gymnase de l'Ardente
13, rue de Verdun

CONTACTS

Sandrine POZZO et/ou Marylène SANTANA

Mairie de Carrières-sur-Seine
Service des Sports
1, rue Victor-Hugo
BP 59 - 78420 Carrières-sur-Seine Cedex

01 30 86 89 80/82

sport@carrieres-sur-seine.fr

Retrouvez tous les plannings des cours et des stages de vacances sur www.carrieres-sur-seine.fr



ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS



Toutes les activités sportives municipales pour les enfants carrillons de la petite section de maternelle à la 3^e
SAISON 2022-2023



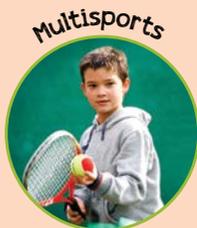
Flashez ce code et retrouvez toute l'actualité de l'École Municipale des Sports.



GYMNASTIQUE SPORTIVE	GYMNASTIQUE RYTHMIQUE
140€/an pour une séance de 1h/semaine 200€/an pour une séance de 1h30/semaine	
L'éducateur élabore des séances d'apprentissage dans la pratique de différents agrès (sol, barres, saut de cheval, poutre) sans une recherche de maîtrise compétitive. Le but est d'apprendre à découvrir et maîtriser son corps en évolution sur les agrès. L'une des finalités de l'activité est de créer et de proposer un spectacle aux parents, en gymnastique au sol lors du Gala de fin d'année .	L'équipe d'éducatrices sportives élabore des séances d'apprentissage dans le maniement des 5 engins (massues, ruban, cerceau, corde et ballon), le tout en se déplaçant de façon harmonieuse et esthétique sur le rythme de la musique. L'une des finalités de l'activité est de créer et de proposer un spectacle aux parents, lors du Gala de fin d'année .
Tenue sportive et chaussons de gymnastique	Caleçon et chaussons de gymnastique
LUNDI de 16h45 à 17h45 CP-CE1 LUNDI de 17h45 à 19h15 CE2-CM1 MERCREDI de 16h à 17h30 CM2-6^e Gymnase de l'Ardente	MERCREDI de 15h30 à 17h CM2-3^e JEUDI de 16h45 à 17h45 CP-CE1 JEUDI de 17h45 à 19h15 CE2-CM1 Gymnase de l'Ardente
Cette activité peut être poursuivie en club à Houilles ou à Chatou.	Cette activité peut être poursuivie en club à Houilles, à Chatou ou au Vésinet.

L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

Dispositif municipal rattaché au service des Sports, l'École Municipale des Sports propose aux élèves carrillons 4 sections sportives, à destination des élèves de la petite section de maternelle à la 3^e :



INFORMATIONS PRATIQUES

Le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive n'est plus obligatoire pour l'École Municipale des Sports (EMS). Vous devez toutefois remettre, avant le premier jour de cours, une attestation de santé téléchargeable sur le site Internet de la Ville. (Rubrique > Sport et Culture)

En cas d'accident, le responsable de la séance prévient immédiatement les secours. **Il est donc indispensable de tenir à jour vos coordonnées dans votre Espace Citoyen Premium.** Si nécessaire, votre enfant sera orienté vers un hôpital accompagné d'un adulte.

Toutes les sections sont encadrées par des éducateurs sportifs diplômés d'État et placées sous la responsabilité de la Direction des Sports de la ville de Carrières-sur-Seine.

Afin de pratiquer dans les meilleures conditions, veillez à ce que vos enfants :

- portent des vêtements adaptés aux activités intérieures et extérieures selon la météo ;
- prévoient une bouteille d'eau ;
- ne portent pas de bijoux et d'objets de valeur.

LE PETIT JARDIN SPORTIF

[Petite section de maternelle]

& LE JARDIN SPORTIF

[Moyenne et grande sections de maternelle]

Cycles d'apprentissage et de découverte

- Manipulation d'objets** : jeux de ballon, travail avec petits engins (rubans, cerceaux, balles, frisbee...).
- Assimilation de règles** : jeux traditionnels et jeux de ballon.
- Agir avec ou contre l'autre** : jeux traditionnels, jeux d'opposition, jeux de lutte et jeux de raquettes.
- Évoluer dans différents éléments et acquérir des notions d'équilibre, d'adresse, de rapidité...** : jeux athlétiques, initiation à l'escalade, à la gymnastique, aux ateliers du cirque et d'expression corporelle.

LE PETIT JARDIN SPORTIF (petite section maternelle)	LE JARDIN SPORTIF (Moyenne et grande sections de maternelle)
105€/an pour une séance de 45 min/semaine	140€/an pour une séance de 1h/semaine
MARDI de 16h45 à 17h30 Gymnase de l'Ardente	MARDI de 17h30 à 18h30 Gymnase de l'Ardente MERCREDI de 13h30 à 14h30 Gymnase des Alouettes MERCREDI de 13h30 à 14h30* Gymnase de l'Ardente MERCREDI de 14h30 à 15h30* Gymnase de l'Ardente

**Possible partenariat avec le centre de Loisirs «Les Pierrots». Contactez le service des Sports de la Ville.*

MULTISPORTS

[Du CP au CM2]

Deux cycles d'activités sportives différentes par trimestre, selon le créneau choisi

- Jeux collectifs** : gamelle, poule/renard/vipère, gendarmes et voleurs, balle aux prisonniers, épervier, balle assise...
- Jeux de raquette** : tennis, tennis de table, badminton, speedminton...
- Sports collectifs** : football, base-ball, basket-ball, handball, volley-ball, rugby, hockey, ultimate, crosse canadienne, kin-ball...
- Jeux de duel** : judo, lutte, boxe...
- Sports individuels** : escalade, gymnastique, athlétisme, gymnastique rythmique, expression corporelle, acrosport, rollers, vélo, patinette, golf, tir à l'arc...

MULTISPORTS	
200€/an pour une séance de 1h30/semaine	
LUNDI de 16h45 à 18h15** Gymnase de l'Ardente	} CE2-CM1-CM2
MARDI de 16h45 à 18h15** Gymnase de l'Ardente	
MERCREDI de 10h30 à 12h Gymnase de l'Ardente	} Du CP au CM2
MERCREDI de 14h30 à 16h Gymnase des Alouettes	
VENDREDI de 17h à 18h30** Gymnase des Alouettes	} Du CP au CM2

***Possible prise en charge par les éducateurs sportifs à l'école sous certaines conditions : l'enfant doit être scolarisé dans le groupement scolaire proche du gymnase et les deux parents doivent justifier d'un emploi. À la charge des parents de récupérer leur enfant à 18h15, à l'issue de l'activité. Un document d'autorisation de prise en charge doit être sollicité auprès du service des Sports de la Ville.*